

Garantie du Fabricant

Merci d'avoir choisi une remorque Weberlane. Vous avez choisi un produit de qualité, dont la conception et la fabrication ont bénéficié de toute l'attention requise. Cette garantie importante couvre de nombreux éléments et témoigne de notre volonté de garantir la satisfaction de nos clients, sous réserve du respect des conditions suivantes. Cette garantie doit être signée et acceptée par le concessionnaire et l'acheteur, puis retournée par le concessionnaire agréé à Weberlane Mfg. (1990) Co., au plus tard 10 jours après l'achat de la remorque par l'acheteur.

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Weberlane Mfg. (1990) Co. garantit uniquement à l'acheteur initial, pendant une période d'un an, que toutes les remorques Weberlane seront entièrement exemptes de défauts importants de matériaux et de fabrication imputables à Weberlane Mfg. (1990) Co.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Weberlane Mfg. (1990) Co. décline expressément toute responsabilité pour les dommages causés aux garnitures et aux éléments d'apparence situés à l'intérieur ou sur l'unité, lorsque ces dommages sont dus à la condensation, à l'usure normale ou à l'exposition aux intempéries. Weberlane Mfg. (1990) Co. n'offre aucune garantie concernant les pneus, chambres à air, batteries, freins, entretien courant, équipements et appareils électroménagers présentant des signes d'usure normale. Certains de ces articles peuvent être garantis par leurs fabricants et fournisseurs respectifs. Les informations relatives à la garantie de ces articles sont disponibles auprès de votre concessionnaire.

Weberlane Mfg. (1990) Co. n'offre aucune autre garantie concernant tout produit utilisé en location, ou tout produit non enregistré et normalement utilisé aux États-Unis ou au Canada.

LIMITATION

La seule responsabilité de Weberlane Mfg. (1990) Co. en vertu de la présente garantie limitée consiste à réparer et à remplacer les pièces à l'usine Weberlane Mfg. (1990) Co., ou chez un concessionnaire ou un établissement agréé Weberlane Mfg. (1990) Co., avec l'approbation écrite préalable de Weberlane Mfg. (1990) Co. Toutes les autres obligations ou responsabilités, y compris les dommages accessoires ou indirects ou les responsabilités éventuelles découlant du mauvais fonctionnement d'une pièce, sont par les présentes exclues, sans toutefois s'y limiter, de tout événement général ou spécifique, prévu ou imprévu, sauf disposition contraire de la loi provinciale applicable. Weberlane Mfg. (1990) Co. ne remboursera aucun demandeur pour tout réglage ou réparation d'une remorque Weberlane sans l'approbation écrite préalable de Weberlane Mfg. (1990) Co.

GARANTIE ANNULÉE

Weberlane Mfg. (1990) Co. décline toute responsabilité en cas de dommages causés par des accidents, une négligence, un abus, une mauvaise utilisation ou une mauvaise utilisation d'une remorque ou de l'un de ses composants. Un chargement supérieur à la charge nominale brute indiquée sur le certificat annulera toute garantie. Toute modification, altération ou réparation apportée à un produit fabriqué par Weberlane Mfg. (1990) Co. sans l'autorisation préalable de Weberlane Mfg. (1990) Co. annulera la garantie du fabricant.

AVERTISSEMENTS

Cette garantie remplace expressément toute autre garantie et déclaration. Weberlane Mfg. (1990) Co. n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, concernant Weberlane Mfg. (1990) Co., que ce soit en matière de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou autre. Personne, y compris un revendeur agréé Weberlane Mfg. (1990) Co., n'est autorisé à fournir des garanties supplémentaires au nom de Weberlane Mfg. (1990) Co.

FRAIS DE TRANSPORT EXCLUS

Il incombe au propriétaire de la remorque de prendre en charge les frais de transport aller-retour chez le concessionnaire et/ou le centre de réparation. Weberlane Mfg. (1990) Co. n'est pas responsable de la prise en charge de ces frais.

ASSISTANCE AU PROPRIÉTAIRE

Votre satisfaction et votre bienveillance sont primordiales pour nous, tout comme une relation de confiance et de qualité avec nos concessionnaires. Chez Weberlane Mfg. (1990) Co., nous sommes conscients qu'il peut arriver qu'un problème sous garantie ne soit pas traité de manière satisfaisante, ce qui peut entraîner des malentendus. Si vous rencontrez un problème qui n'a pas été résolu à votre satisfaction après en avoir discuté avec la direction du concessionnaire, nous vous demandons de contacter Weberlane Mfg. (1990) Co. au 519-291-5035. Nous communiquerons nos recommandations au concessionnaire local pour trouver une solution satisfaisante.

Responsabilités du Concessionnaire

Le revendeur est tenu de soumettre au fabricant toute réclamation que vous souhaitez formuler au titre de la présente garantie.

Procédure de Réclamation sous Garantie

1. Afin de valider cette garantie, votre remorque doit être enregistrée au plus tard 10 jours après l'achat de votre remorque Weberlane, par fax, courrier ou courriel.
2. Dans les 5 jours suivant la découverte d'un problème sur votre remorque Weberlane, retournez-la pour inspection au concessionnaire où elle a été achetée.
3. Si votre concessionnaire ne peut pas réparer le problème gratuitement et que vous souhaitez déposer une réclamation au titre de cette garantie, votre concessionnaire local doit envoyer à Weberlane Mfg. (1990) Co., par lettre recommandée ou par fax, un formulaire de garantie, accompagné de toutes les informations requises, dans les 10 jours suivant la découverte du défaut.
4. Weberlane Mfg. (1990) Co. accusera réception de la réclamation au titre de la garantie par fax, courrier ou courriel émanant d'un concessionnaire ou d'un demandeur Weberlane Mfg. (1990) Co. Weberlane Mfg. (1990) Co. vous répondra dans les plus brefs délais.
5. Toute pièce défectueuse doit être envoyée en port payé à Weberlane Mfg. (1990) Co. afin que le demandeur puisse prétendre à un remplacement ou à un remboursement au titre de la présente Garantie. Toute pièce défectueuse doit être retournée à Weberlane Mfg. (1990) Co. dans les 30 jours suivant la date d'approbation pour bénéficier d'un remboursement.
6. Weberlane Mfg. (1990) Co. ne remboursera aucun demandeur pour tout réglage ou réparation d'une remorque Weberlane sans l'approbation écrite de Weberlane Mfg. (1990) Co.
7. Weberlane Mfg. (1990) Co. se réserve le droit de ne pas payer les frais excessifs de remplacement ou de réparation des remorques Weberlane et peut, à sa discrétion, établir un remboursement raisonnable pour tout travail autorisé effectué dans le cadre de la présente Garantie. 8. Si nécessaire, des photos des pièces défectueuses ou des pièces réelles peuvent devoir accompagner l'approbation de la garantie avant que le paiement puisse être effectué.
9. Weberlane Mfg. (1990) Co. n'offre aucune autre garantie, expresse ou implicite, et aucune autre garantie ne s'étend au-delà de la description figurant au recto de la présente Garantie.

GARANTIE NULLE SI NON ENREGISTRÉ

(Nom de l'acheteur)

(Signature de l'acheteur)

(Adresse complète de l'acheteur)

(Numéro de téléphone)

(Date d'achat du produit)

(Numéro de facture du produit)

(Numéro de modèle du produit)

(NIV du produit)

(Informations sur les pneus. Code DOT et date d'utilisation pour tous les pneus)

(Revendeur agréé)

(Représentant des ventes)

(Adresse complète du concessionnaire)

(Numéro de téléphone)

(Numéro de fax)

(Revendeur agréé)

Envoyer à :



Weberlane Manufacturing (1990) Co.

5036 Line 82, RR 4 Listowel, ON Canada N4W 3G9 | Tel: (519) 291-5035 - Fax: (519) 291-5281

www.weberlane.com